



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 35432

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les dispositions en matière d'accessibilité des personnes handicapées mentales. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé une dynamique pour la prise en compte des handicaps moteur, visuel et auditif. En revanche, 700 000 personnes en situation de handicap mental accèdent difficilement à leur environnement. Cela s'explique en partie par une méconnaissance de la déficience intellectuelle et la difficulté à mettre au point la réglementation et les normes. Aussi, il lui demande s'il est prévu une campagne de sensibilisation pour améliorer la vie au quotidien de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35432

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8323

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)